

Projet Educatif



La micro - crèche municipale est un espace d'accueil collectif pour les jeunes enfants âgés de 2½ mois à 4 ans. Sa capacité d'accueil étant de 10 places seulement, elle permet d'allier les avantages de l'accueil collectif tout en permettant un accueil individualisé. Elle permet aux parents de la commune de mieux concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale. C'est souvent le lieu de la première séparation qui suscite chez les enfants mais aussi les parents beaucoup d'émotions. Tous ont besoin d'être rassurés. Le parent doit être serein quand il confie son enfant à l'équipe éducative dont voici les principaux objectifs de travail :

1. Veiller à la sécurité physique

Les jouets, jeux, mobilier répondent à des normes précises adaptées pour les tout - petits de moins de 3 ans. Ils peuvent ainsi exercer leur activité d'exploration en toute sécurité.

Les protocoles d'hygiène et santé prennent en compte les exigences liés à l'accueil des jeunes enfants en collectivité, et également les règles des établissements recevant du public (sécurité incendies, conformité des locaux...)

Mais c'est surtout par le regard porté sur l'enfant que l'adulte veille à la sécurité de l'enfant.

2. Veiller à la sécurité affective

Progressivement, la famille fait connaissance avec les personnes de l'équipe éducative puis se familiarise avec les lieux. Si le parent est mis en confiance, l'enfant l'est aussi.

Un rendez vous est fixé avec la directrice, éducatrice de jeunes enfants, pour évaluer les besoins en terme d'accueil. Les parents expriment leurs attentes et leur questionnement par rapport à la structure, décrivent les habitudes de leur tout-petit. Le contenu de cet entretien est consigné par écrit et transmis à l'équipe éducative. La responsable explique le fonctionnement global de la structure et précise les grandes lignes du projet éducatif et pédagogique.

Au terme de ce rendez-vous, la visite des locaux s'impose et la présentation avec les professionnels au travail sur le terrain.

Spitz, psychanalyste anglais a mis en évidence dès 1947, la notion de syndrome d'« hospitalisme » chez les tout jeunes enfants privés de leur mère et placés brutalement en institution. C'est un ensemble de symptômes dont certains peuvent souffrir quand leur environnement ne répond pas à leurs besoins émotionnels et éducatifs. Ces carences affectives ont pour conséquence un retard global de développement qui affecte leur croissance. Suite à cette étude, les professionnels ont alors pris conscience qu'il était important de travailler avec les parents et de les accueillir dans les institutions tout en travaillant sur le lien

enfants/parents/professionnel. Par conséquent, pour faciliter la création ces liens, un enfant sera pris en charge par un professionnel qui sera son « référent ».

La seconde étape est donc celle de l'adaptation progressive de l'enfant qui sera accueilli par le référent, pour ces premiers temps. La présence du parent est requise lors de cette première immersion dans le groupe. Il observe ainsi la façon dont son enfant est pris en charge et il dialogue avec le professionnel.

Ensuite, le tout-petit pourra rester seul pendant des temps d'accueils restreints puis progressivement plus longs selon sa capacité à se distancier du parent puis à s'attacher au professionnel référent qui deviendra pour lui une personne de confiance.

3. Veiller au bien-être

La liberté de mouvement et l'activité autonome permettent de décoder les besoins du tout - petit à travers ces activités d'explorations (jeux avec son propre corps, avec les jouets, rentrer en contact avec ses pairs, avec les adultes).

Dans une position d'observation et grâce aux informations collectées et transmises par la famille au moment de la séparation et des retrouvailles, le professionnel référent pourra décoder les besoins physiologiques de l'enfant (sommeil, faim), ses besoins affectifs et psychologiques et y répondre. Il pourra éventuellement modifier l'aménagement de l'espace, proposer des supports, des activités différentes pour enrichir les expérimentations en fonction des besoins observés.

Les nécessités de l'organisation du planning ne permettront pas que le « référent » soit toujours présent c'est pourquoi une seconde personne sera adjointe pour le suivi de l'enfant.

4. Veiller à la sécurité de chacun dans un groupe

Le dialogue permanent entre l'équipe éducative et la famille permet d'effectuer un suivi de qualité de l'évolution individuelle de l'enfant.

Ma liberté s'arrête là où commence celle d'autrui. Le groupe, même s'il est restreint au nombre de 10, peut être source d'épanouissement (échanges, imitation, coopération) mais aussi de frustrations (conflits, exclusion, agressions). Il permet de se socialiser.

Si les enfants ne sont pas en mesure de régler un différend, l'adulte est amené à arbitrer le conflit qui les oppose. Il énonce verbalement les intérêts des 2 parties et invite les protagonistes à trouver une solution. Si ce n'est pas possible, il tranche.

Les règles préalables non négociables sont énoncées ainsi:

- Ce n'est pas possible de faire mal à un enfant
- Ce n'est pas possible de faire mal à un adulte
- Ce n'est pas possible de casser les jouets

Le respect des personnes et du matériel s'imposent dans une collectivité tant aux enfants, qu'aux adultes.